

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Les Budgets Primitifs 2018 seront soumis au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 26 mars 2018. Pour l'année 2018, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée compte 18 budgets : 1 budget principal, et 17 budgets annexes (11 de parcs d'activités, 1 budget pour le Hameau Agricole de Saint-Thibéry, 1 budget Transport, 1 budget Ordures Ménagères, 1 budget Eau, 1 budget Assainissement et 1 budget GEMAPI.

ELEMENTS DE CONTEXTE

National :

En 2018, la relation financière entre l'Etat et les collectivités se modifie. Elle passe d'une logique de baisse des dotations, qui s'est fait par l'intermédiaire de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), à une logique de maîtrise de la dépense publique, dont les modalités seront principalement définies dans le cadre d'une contractualisation avec les plus grosses collectivités.

En effet, et pour mémoire, les CRFP ont été réparties au prorata des recettes réelles de fonctionnement des communes et EPCI de 2014 à 2017. Elles ont été imputées sur les attributions de Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités, pour une contribution totale de 11,5 Md€ entre 2013 et 2017. Sur la période 2018-2022, un nouvel effort équivalent à 13 Md€ au total est demandé aux collectivités locales (article 13 LPFL). Toutefois, cet effort ne prend plus la forme d'une réduction des dotations, et se traduit pour les collectivités par un double objectif au niveau national :

- maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales de + 1,2% / an, en valeur et périmètre constant.
- évolution du besoin annuel de financement des collectivités locales de – 2,6 Md€, pour arriver à un désendettement total de 13 Md€ sur les 5 ans.

Afin de consolider la capacité d'autofinancement des collectivités concernées et organiser leur contribution à la réduction des dépenses et déficits publics, des contrats 2018-2020 seront conclus à l'issue d'un dialogue entre l'Etat et les plus grandes collectivités (article 29 de la LPFP).

Au niveau de la péréquation horizontale, le FPIC est définitivement fixé à 1 Md€, et n'a plus de progressivité.

Côté fiscalité, un nouveau dégrèvement vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80% des foyers d'ici 2020. Il est prévu une progressivité sur 3 ans : abattement de 30% au maximum en 2018, abattement de 65% au maximum en 2019 et abattement de 100% au maximum en 2020.

Pour les contribuables, le calcul se fait en fonction de conditions de ressources : RFR < 27 000 € pour 1 part (majorés de 8 000 € pour les 2 demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour 1 couple), puis de 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Côté collectivité, l'impact est nul à ce jour. Toutefois, à moyen terme, la transformation du dégrèvement en une exonération plus ou moins compensée ou la disparition de la taxe d'habitation font peser un risque sur nos ressources fiscales propres.

En 2018, la revalorisation forfaitaire des bases devrait être de + 1,2%.

Le gouvernement a annoncé une réduction drastique du nombre d'emplois aidés, ceux en cours n'étant pas renouvelés.

Les budgets primitifs 2018 de la C.A. Hérault Méditerranée seront présentés et soumis au vote avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017. Le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 15 février 2018. Ce débat s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire et a été adopté à la majorité des votants.

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2018 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée se présente de la façon suivante :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement	55 604 788,37 €	54 066 530,41 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		1 538 257,96 €
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 604 788,87 €	55 604 788,87 €
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement	19 515 327,45 €	20 862 875,95 €
REPORTS	Restes à réaliser de 2017	5 172 826,43 €	2 551 077,41 €
	Solde d'exécution reporté		1 274 200,52 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	24 688 153,88 €	24 688 153,88 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élèvent à 49 793 788,37 €, soit en augmentation de 7,28 % par rapport au Budget Primitif 2017.

DEPENSES :

Le chapitre 011 « charges à caractère général », comprenant notamment les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les charges afférentes aux fluides, au carburant, à l'énergie,....s'établit à 7 680 000 €, soit en augmentation de + 0,56 % par rapport au BP2017.

Le chapitre 012 « charges de personnel » est prévu à 17,6 millions d'€, est en hausse de 700 000 €, par rapport au Compte Administratif 2017. Ce chapitre doit s'analyser en tenant compte des remboursements de personnel des services communs, du tourisme et des budgets annexes eau et assainissement et GEMAPI, inscrits au chapitre 70. Au final, cette hausse du chapitre 012 est

compensée par les produits des mises à disposition et des transferts, puisqu'au final, il n'y a que + 1,54% de progression nette sur les charges de personnel.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » comprend le reversement du FNGIR (10 097 375 €), le reversement de fiscalité envers les communes (les attributions de compensation) pour 4 567 243 €, ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'OT communautaire « Cap d'Agde Méditerranée » pour 4 000 000 €. Ce chapitre est en hausse de + 19,54 %, notamment du fait de l'augmentation de la taxe de séjour, compensée en recette au chapitre 73.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élève à 4 745 785,32 €, soit une baisse de – 3,24 % par rapport au BP2017. Ce chapitre est constitué principalement :

- des participations aux organismes de regroupement : pôle aéroportuaire (1 264 924 €), SCOT du Biterrois,
- de la contribution annuelle de la CAHM au fonctionnement du centre aquatique de l'Archipel (839 618 €),
- d'une subvention d'équilibre de 900 000 € au budget annexe du Transport,
- de subventions aux organismes privés pour 779 078,69 €.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 793 745,05 €, et sont en baisse de – 7,95 % par rapport au BP2017.

Au chapitre 68 sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 250 000 € : 100 000 € pour le risque de condamnation sur le dossier du Centre Aquatique de l'Archipel et 150 000 € de provision pour assurer un équilibre de la zone d'activités du PAEHM La Capucière à Bessan.

RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 53 023 373,41 €, soit en hausse de 7,53 % par rapport au Budget Primitif 2017.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » correspond aux remboursements de rémunérations de personnel que perçoit la CAHM, qui sont estimés à 75 000 €, dont la majorité des remboursements au titre des postes intercommunales.

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » s'élève en 2018 à 2 955 427 €, soit en hausse de + 3,08 % par rapport au BP2017. Comme indiqué précédemment, la hausse de ce chapitre s'analyse en parallèle de celle du chapitre 012.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est prévu à 39 457 553 €. Il regroupe le produit fiscal perçu par la CAHM. **Pour la 9^{ème} année consécutive, la CAHM n'augmentera pas ses taux d'imposition ; les taux d'imposition sont maintenus en 2018, à savoir : CFE = 33,40% ; TH = 10,88% ; FNB = 3,45%.**

Le coefficient de la TASCOT est lui aussi maintenu à 1,20%.

En 2018, le reversement prévisionnel du budget des ordures ménagères apparaît au chapitre 73 pour 2 300 000 €.

La part de droit commun du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) perçue par la communauté d'agglomération est estimée, en baisse, à 1 053 084 €.

Le chapitre 74 « dotations et participations » enregistre une évolution de + 1,42 % (10 462 403,41 € en 2018 par rapport à 10 316 210,22 € en 2017). La dotation globale de fonctionnement est estimée en légère diminution (- 0.2%) à 8 049 927 €.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est de 28 990 € et compte essentiellement les recettes des locaux loués.

Et dans le **chapitre 77 « produits exceptionnels »**, qui est estimé à 44 000 € en 2018 sont comptabilisés les remboursements de sinistres.

L'Autofinancement, passe de 2 285 000 € au BP2017 à 2 711 000 € au BP2018.

LA DETTE :

La dette du budget principal ressort à **24.324.283 €** au 1^{er} janvier 2018 pour un taux de **3,07%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **10 ans et 1 mois**.

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette s'élevait à **23.826.507 €** pour un taux actuariel de **3,32%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **9 ans et 5 mois**.

Globalement, la situation de la Communauté s'est améliorée avec une baisse du taux actuariel de 0,25%. Malgré une dégradation des marchés financiers entre les deux dates, nous avons su saisir les opportunités en matière de stratégie de taux.

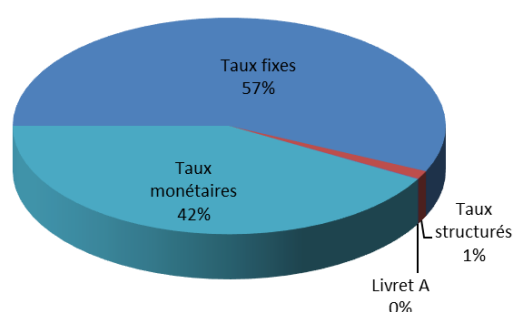
Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

	Encours au 1er janvier 2018	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	21 632 190	88,9%	3,38%	9 ans et 2 mois	19	1A/1B
Taux fixes	19 976 831	82,1%	3,22%	9 ans et 6 mois	18	1A
Taux fixes alternatifs	1 655 359	6,8%	5,25%	5 ans et 1 mois	1	1B
Taux monétaires	2 692 093	11,1%	0,61%	17 ans et 5 mois	2	1A
Eonia	2 000 000	8,2%	0,77%	21 ans	1	
Euribor 3 mois	692 093	2,8%	0,14%	7 ans et 2 mois	1	1A
Total	24 324 283	100,0%	3,07%	10 ans et 1 mois	21	

Le portefeuille présente un fort niveau de sécurisation avec 89% de l'encours sur taux fixe dont 82% de taux fixe « classiques » et 7% sur taux fixe alternatif. Un focus de ce contrat sera réalisé ci-après.

Avec près de 11% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,61% avec un faible risque de progression sur le futur exercice.

Répartition par type de taux
Encours 01/01/2018



Le coût moyen projeté sur le futur budget est de 3,07%.

Il est envisagé d'accentuer la partie variable de l'encours dans le cadre du financement des futurs équipements. Il faut noter que les perspectives en matière de taux sont actuellement favorables et que notre Communauté devrait en tirer avantage aussi bien pour des financements à taux fixe que pour des solutions à taux variables.

Le budget 2018 intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires. A cet effet, nous avons intégré un emprunt prévisionnel de 5,9 M€ sur Euribor 3 mois +0,80%. Cette enveloppe est simulée sur une durée de 20 ans avec une mobilisation des fonds en milieu d'année 2018.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2018 aurait les caractéristiques suivantes :

- Encours prévisionnel : 27.638.162 €
- Taux moyen : 2,56%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 11 ans et 5 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 65%
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 5%
- Répartition de la dette à taux variable : 30%

Cette stratégie offre l'avantage de pouvoir réduire le coût moyen tout en rallongeant la courbe de remboursement de la dette. L'objectif est de présenter une répartition plus équilibrée de l'encours.

A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,33% pour l'Euribor 3 mois). Par ailleurs, les taux fixes sont également bas.

Ainsi, malgré une remontée sur le début d'exercice, nous devrions emprunter à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Le projet de budget est donc construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir. La communauté devrait également profiter de la tendance baissière des marges sur les futures consultations.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Les dépenses d'investissement s'établissent à 19 515 327,45 € au BP et à 5 172 327,45 € pour les restes à réaliser de 2017. Elles sont essentiellement composées de :

- 16 033 400 € de dépenses d'équipement,
- 2 438 770,45 € de remboursement de capital de la dette.

Les principaux investissements envisagés au cours de l'exercice 2018 sont les suivants :

- 3 450 000 € pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles, dont 1 050 000 € pour le compte de la CAHM et 2 600 000 € de financement de l'Etat et d'utilisation des pénalités SRU des communes,

- 2 155 000 € pour la restauration du Château Laurens, avec 55,7 % de subventions,
- 1 820 300 € pour la construction et les aménagements des pépinières d'entreprises Hélioopôle sur le site de la Capucière à Bessan et Gigamed à Saint-Thibéry, avec 80 % de subventions sur les travaux de Gigamed et 51% pour Hélioopôle,
- 1 000 000 € pour l'entretien et la modernisation des parcs d'activités,
- 898 000 € pour l'Abbatiale de Saint-Thibéry, avec 15,4 % de subventions,
- 730 000 € investis pour le très haut débit, avec 364 097,87 € de recettes,
- 606 200 € pour la Maison des projets à Agde,
- 400 000 € pour la réalisation d'une 3^{ème} Aire d'Accueil sur la commune de Bessan,
- 350 000 € pour le développement du site des métiers d'art,
- 290 000 € pour la construction d'une bergerie à Castelnaud de Guers, dont 40% de subvention sur 150 000 € HT,
- 475 000 € de fonds de concours aux communes membres,...

RECETTES :

Les recettes réelles d'investissement du BP2018 sont de de 15 051 875,95 € et sont essentiellement composées :

- Pour 2 300 000 € de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017,
- De 7 740 561,11 € de subventions
- De 1 384 254,97 € du FCTVA
- 5 878 137,28 € d'emprunt prévisionnel

Il y a 2 551 077,41 € de recettes des restes à réaliser de 2017.

RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

	CAHM 2018	Moyennes nationales de la strate – DGFiP comptes de gestion ; calcul DGCL
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	651,02	342
2. Produit des impositions directes / population	414,6	333
3. Recettes réelles de fonctionnement / population	692,67	429
4. Dépenses d'équipement brut / population	146,48	1116
5. Encours de dette / population	361,35	397
6. DGF / population	105,25	148
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	35,35%	32,3%
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	98,51%	86,6%
9. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	30,24%	27,1%
10. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	45,87%	92,7%

BUDGETS ANNEXES

Suppression en 2017 :

- du Budget Annexe des ADS, budget qui avait vocation à retracer les écritures pour l'instruction des permis de la Communauté de Communes du Pays de Thongue,
- et clôture des Budgets annexes de La Crouzette à Saint-Thibéry, et des Pradels du fait de la vente des dernières parcelles, après le vote des Comptes Administratifs 2016.

- Budgets Annexes des PAEHM :

Budget Annexe PAEHM La Capucière à Bessan

4,3 M€ sont prévus en 2018 sur le budget annexe de ce parc d'activités, dont 4 M€ pour l'aménagement et divers et 200 000 € pour le solde des acquisitions de terrain.

L'emprunt prévisionnel inscrit pour équilibrer le budget sera atténué des premières recettes significatives issues du programme de commercialisation.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

52 600 € inscrits en 2018 pour la réalisation d'une étude concernant le projet d'extension au Nord.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

32 000 € prévus dont : 20 000 € de petits travaux, 5 000 € de communication et 7 000 € de taxes foncières.

Budget Annexe PAEHM Les Roches Bleues à Saint-Thibéry :

0,9 M€ sont prévus sur ce budget en 2018, dont 800 000 € d'acquisitions sur ce futur parc industriel de 20 hectares.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Il est prévu pour 2018 la finalisation des acquisitions foncières ainsi que des diagnostics sur les bâtiments acquis, avant la phase démolition prévue en 2019.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

Ce parc d'activités a une superficie de 5 hectares pour environ 24 lots. 2 M€ sont inscrits au Budget 2018 pour : 1,9 M€ de travaux et 100 000 € de solde d'acquisitions.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

Budget de 880 000 € dont 600 000 € d'acquisitions de terrain et 280 000€ prévus pour les études techniques et le début de l'aménagement.

Budget Annexe PAEHM Parc Technologique à Saint-Thibéry :

10 000 € d'enveloppe de travaux pour 2018.

Budget Annexe PAEHM « Plein Sud » à Tourbes :

En recette, 600 000 € sont prévus pour le solde de la vente de cette zone, recette devant être reversée aux communes de l'ex CCPT. De plus, en 2018 sera remboursé l'emprunt de 1M€.

- Budget Annexe du Hameau Agricole à Saint-Thibéry :

L'objectif pour 2018 est la finalisation de la mise en location de tous les lots du hameau, non encore affectés, soit 5 lots, ainsi que la mise en service de l'aire de lavage.

- Budget Annexe Transport :

L'année 2018 est marquée par la mise en place du nouveau contrat de Délégation de Service au 1^{er} mars 2018, qui impacte le budget du fait de la réévaluation du service rendu. De plus, apparaît l'inscription du reliquat du marché du schéma directeur des modes doux.

Le versement transport est estimé à 2 400 000 € en 2018. La participation du budget principal devrait quant à elle s'établir à 900 000 €. Au niveau de l'investissement, 83 000 € sont inscrits pour le renouvellement partiel du mobilier urbain et le jalonnement des modes doux.

- Budget Annexe des Ordures Ménagères

Ce budget a été créé au 1^{er} juillet 2014. Il retrace la gestion du service de collecte et traitement des ordures ménagères et du service des encombrants. Taux de TEOM inchangé, à 15,44%. La TEOM que percevra la CAHM en 2018 a été estimée à 19 488 282 €.

- Budget Annexe EAU

Les dépenses d'équipement prévues au Budget 2018 sont estimées à 9,3 M€. Ci-dessous quelques exemples de travaux projetés en 2018 sur les communes de la CAHM :

- pour 600 000 € des travaux pour l'équipement et l'étanchéité du nouveau forage et le remplacement de la conduite d'adduction en eau potable pour 500 000 € sur la commune de Saint-Pons de Mauchiens,
- réhabilitation du réservoir d'eau potable sur Saint-Thibéry : 200 000 €,
- ...

Un emprunt prévisionnel de 4,45 M€ est estimé pour 2018.

- Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'équipement pour l'année 2018 sont estimées à 13,13 M€. Ci-dessous quelques exemples de travaux projetés en 2018 sur les communes de la CAHM :

- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Caux, Castelnau de Guers pour 600 000 €,
- Réhabilitation des eaux traitées de la STEP (5,5 M€),...

Un emprunt prévisionnel de 10,69 M€ est envisagé pour 2018.

Du fait d'un désengagement de l'Agence de l'Eau concernant la prime pour épuration, notre EPCI doit ajuster les tarifs. Certaines communes seront confrontées à une augmentation supplémentaire de leur tarif en fonction du niveau de dépenses d'équipement prévu.

- Nouveaux Budgets Annexes 2018 :

Budget Annexe du PAEHM « Extension de la Source » :

460 000 € de dépenses à prévoir dont 400 000 € d'acquisitions de terrain et 60 000 € d'études.

Budget annexe GEMAPI :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le bloc de compétence relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est transféré de plein droit à la Communauté d'Agglomération. Il est décidé de créer dès 2018 ce budget annexe qui permettra d'identifier les coûts de ce service.

Pour financer cette prise de compétence, le législateur a prévu, dans l'article 53 de la LFR 2017 l'institution de la taxe GEMAPI pour 2018, et ce jusqu'au 15 février 2018. A la vue de l'accroissement des coûts d'investissement et de fonctionnement engendré par cette prise de compétence, la CAHM vote un produit dédié de 1 800 000€ pour l'année 2018.

En fonctionnement, les dépenses réelles sont de 500 186 €. Afin de cadrer juridiquement et réglementairement cette compétence nouvelle pour la CAHM issue de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) mais aussi confirmer la planification technique et financière, une étude stratégique estimée à 95 000 € TTC, sera lancée dès le début 2018.

Au niveau de l'investissement, il est prévu un montant de dépenses pour des travaux de 5,3 M€ :

- **Protection du littoral de la côte ouest de Vias et de Portiragnes** : en 2018 seront réalisés les études techniques et le montage des dossiers réglementaires en commun avec la commune de Valras afin d'optimiser la gestion des sédiments pour les travaux et opérations d'entretien suivantes, ainsi que les acquisitions pour libérer le foncier. Le montant pour l'ensemble de ces prestations s'élève à 3,35 M€.
- **Epanchoirs** : la mission de maîtrise d'œuvre commencée en 2017 permettra de déposer le dossier réglementaire au 1er trimestre et la réalisation des travaux pour 2 épanchoirs fin 2018 pour un montant de 0,57 M€.
- **Digues** : les suivis réglementaires se poursuivent tout comme la programmation des travaux initiée l'an passé.

Ces travaux sont bien financés par les partenaires : 80% pour la protection du littoral de Vias ouest, 64,1% pour les digues (Europe, Etat, Région) et 81% pour les épanchoirs (Etat, Agence de l'eau, Région et VNF).

BUDGETS ANNEXES CONSOLIDES

TOTAL FONCTIONNEMENT 2018 des Budgets Annexes (crédits votés + reports)	
B.A. « TRANSPORT ».....	3 558 000,00 €
B.A. « LE PUECH ».....	1 622 675,28 €
B.A. « ROCHES BLEUES »...	954 845,00 €
B.A. « CAPUCIERE ».....	13 820 562,87 €
B.A. « LES CLAIRETTES ».	59 515,33 €
B.A. « PARC TECHNO »....	318 359,88 €
B.A. « L'AUDACIEUX »..	567 447,18 €
B.A. « LA MEDITERRANEENNE »	4 646 894,46 €
B.A. « LE ROUBIE ».....	2 752 135,93 €
B.A. « JACQUES CŒUR ».....	913 772,25 €
B.A. « PLEIN SUD »	100 919,58 €
B.A. « EXTENSION DE LA SOURCE ».....	460 000,00 €
B.A. « ORDURES MENAGERES ».	19 874 037,42 €
B.A. « EAU ».....	8 872 484,02 €
B.A. « ASSAINISSEMENT ».....	11 139 478,95 €
B.A. « GEMAPI ».....	1 841 967,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	71 503 095,15 €

TOTAL INVESTISSEMENT 2018 des Budgets Annexes (crédits votés + reports)	
B.A. « TRANSPORT ».....	83 000,00 €
B.A. « LE PUECH ».....	1 825 075,28 €
B.A. « ROCHES BLEUES »...	1 009 690,00 €
B.A. « CAPUCIERE ».....	17 190 146,85 €
B.A. « LES CLAIRETTES ».	116 030,66 €
B.A. « PARC TECHNO »....	626 719,76 €
B.A. « L'AUDACIEUX »..	1 083 522,36 €
B.A. « LA MEDITERRANEENNE »	5 988 929,68 €
B.A. « LE ROUBIE ».....	3 475 820,86 €
B.A. « JACQUES CŒUR ».....	947 544,50 €
B.A. « PLEIN SUD »	1 180 919,58 €
B.A. « EXTENSION DE LA SOURCE ».....	460 000,00 €
B.A. « HAMEAU AGRICOLE ».....	1 348 080,42 €
B.A. « ORDURES MENAGERES ».	0,00 €
B.A. « EAU ».....	9 777 298,71 €
B.A. « ASSAINISSEMENT ».....	19 908 890,54 €
B.A. « GEMAPI ».....	5 309 454,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	70 331 123,20 €